



Cahier des charges- Enseignants affectés sur poste CP12/ CE 12

La direction générale des ressources humaines a décidé de créer deux nouvelles natures de support dans la nomenclature nationale, permettant d'identifier les enseignants et les moyens consacrés au dispositif de dédoublement des classes de CP et CE1 en REP+ et REP. Cela a conduit les académies à organiser le mouvement de manière à respecter l'équité entre les agents tout en garantissant une mise en place qui supporte les forts enjeux pédagogiques de la mesure. Les éléments présentés dans ce cahier des charges visent avec l'appui de l'IEN CCPD à soutenir dans leurs missions, les enseignants de classe à effectif réduit.

1/ Compétences attendues

- Connaître les attendus de la mesure
- Comprendre et maîtriser les processus d'apprentissage en lecture- écriture et en mathématiques pour être en mesure de conduire ces acquis fondamentaux.
- Exploiter les évaluations nationales afin de prévenir les difficultés d'apprentissage et accompagner la disparité de compétences entre élèves dès l'entrée du CP et du CE1
- Proposer des modalités de travail qui encouragent l'autonomie des élèves
- Adapter le temps et l'espace afin de tenir compte des rythmes d'apprentissage de ces jeunes élèves
- Avoir une bonne connaissance des outils numériques au service de l'entraînement et du soutien aux apprentissages
- Accueillir les parents et construire une relation de confiance qui les rassure dans leur capacité à accompagner leur enfant à l'entrée de la « grande école »
- Participer régulièrement aux travaux collaboratifs au sein de l'équipe pédagogique de l'école

2/ Engagements

2-a/ Articulant des actions départementales et de circonscription, le pilotage contribue à former et à accompagner les enseignants de ces classes. Le suivi et l'évaluation de la mesure permettront de réguler ce pilotage :

- Aider à l'exploitation des évaluations diagnostiques
- Concevoir et organiser les dispositifs de formation (dès le mois de juin 2018)
- Assurer la diffusion et l'explicitation des ressources mises à disposition par le Ministère
- Encadrer la mise en place des APC
- Conduire dans la durée, des actions parallèles favorisant la stabilisation des apprentissages : choix du manuel, développement de bibliothèques de classe et d'école, actions partenariales nationales et locales

2-b/ Les enseignants affectés sur ces postes devront :

- Analyser conjointement entre enseignants de GS, CP et CE1 les résultats aux évaluations diagnostiques
- S'impliquer dans les différents dispositifs de formation : stages, animations pédagogiques, FOAD
- Maintenir une veille pédagogique
- Conduire les APC
- Participer aux actions proposées par l'académie visant la stabilisation des acquis des élèves

Remarques :

-Ces différents items sont au niveau académique, des modalités d'évaluation de cette mesure

-Les acquis des élèves seront repérés au début, en milieu d'année de CP et en début de CE1. Ces données permettront un pilotage pédagogique au niveau de la classe, de l'école et de la circonscription.

Ressources dédiées :

<http://eduscol.education.fr/primabord/enseigner-au-cp>

<http://eduscol.education.fr/cid117919/100-de-reussite-en-cp.html>